

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 Octobre 2023 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 10

N° 1

Objet : AIDE AU DEPART EN VACANCES D'ENFANTS LUZIENS AVEC LE LION'S CLUB

Présents

Mme MORICE – Mme GONZALO – M BOIVIN – Mme TINAUD-NOUVIAN - Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON
Mme ALBISTUR – Mme FOURNIER-DULAC – Mme BIDART-LABROUSSE

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE

Absents excusés

Mme CHAUFFARD
Mme LEDESMA
M EMOND

Absents

Mme DUHART
Mme ZUGARRAMURDI

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

Acte exécutoire
Certifié conforme à l'original
Le Président
Par délégué, le Vice-Président

N° 1 - AIDE AU DEPART EN VACANCES D'ENFANTS LUZIENS AVEC LE LION'S CLUB

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Le Lion's Club Infante organise chaque année des séjours de vacances pour les enfants de familles en difficultés sociales.

Au regard de la politique d'action sociale de la ville de Saint-Jean-de-Luz et de sa volonté de soutien à la parentalité, le CCAS peut participer au financement de cette action, contribuant ainsi à réduire le coût demandé aux familles et à augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires.

Pour l'été 2023, ce sont 3 enfants Luziens qui ont participé à un séjour. Le financement sollicité au CCAS s'élève à 100 € par enfant soit une participation totale pour l'année 2023 de 300 €. La famille participe à hauteur de 50 € par enfant.

Il est proposé au conseil d'administration :

- de verser une participation au Lion's Club de 300 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au Budget Primitif de 2023 à l'article 65133.424.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- autorise le versement d'une participation au Lion's Club de 300 €

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

